



Le Premier Ministre

CIRCULAIRE NO 004

**Relative aux séances obligatoires d'orientation des nouveaux agents de la
Fonction Publique**

Le Premier Ministre

A

**Mesdames, Messieurs les Ministres, Secrétaires Généraux de la Présidence et
de la Primature et Directeurs Généraux des Organismes Autonomes**

Dans sa feuille de route, le Premier Ministre a annoncé la poursuite de la réforme de l'Etat et la modernisation de la fonction publique dans le cadre d'une politique de renforcement des actions visant à une meilleure organisation du système administratif du pays. Cet engagement d'assurer la continuité de l'Etat rencontre le vaste programme de renforcement des capacités des ressources humaines lancé dans le but de rationaliser les différentes étapes de la carrière des fonctionnaires. Des mécanismes ont été mis en place pour que le recrutement des agents publics soit effectué sur la base de concours, conformément à la réglementation établie et le processus d'admission et d'intégration à la Fonction Publique d'un candidat sélectionné soumis à des règles de gestion moderne.

Pour cela, il est demandé aux Ministres, aux Secrétaires Généraux de la Présidence et de la Primature, et aux Directeurs des Organismes Autonomes de s'assurer que les fonctionnaires nouvellement recrutés participent aux séances d'orientations organisées à leur intention, par le Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP) en collaboration avec l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH).

L'OMRH, chargé de coordonner les actions en matière de renforcement des capacités des agents publics, définira, de concert avec le CEFOPAFOP et les différentes institutions de l'Administration Centrale, le contenu du programme et les modalités d'organisation de ces séances d'orientation.

Port-au-Prince, le 1^{er} avril 2015

Evans PAUL